

## Formation



### LE MAIRE EMPLOYEUR

Mercredi 10 mai 2023 - de 9h à 17h



## PROGRAMME

#### Intervenant

- Jérôme TRINQUIER, *Directeur Général des Services*

#### Objectifs

- Se positionner autour des enjeux de la fonction de Maire / Elu – Employeur – Manager de la collectivité territoriale
- Identifier le rôle et les responsabilités des élus et de l'administration en charge de la gestion des ressources humaines
- Maîtriser les fondamentaux des questions liées aux ressources humaines
- Mettre en œuvre une stratégie RH spécifique à sa collectivité et tenant compte de ses contraintes et de ses ressources propres
- Savoir mobiliser les équipes municipales en charge de la mise en œuvre du projet de mandat.

#### Contenu

##### Introduction : Qu'est-ce que la fonction publique territoriale ?

Son organisation, ses acteurs, ses missions et son statut

##### 1. Les fondamentaux de la fonction publique territoriale

- Les droits et obligations des agents, les règles de discipline
- Le recrutement des agents territoriaux
- Les positions statutaires des agents territoriaux et les emplois spécifiques
- La gestion de la carrière et la formation des agents
- Le temps de travail, les absences, les congés et le cumul d'activités
- La rémunération des agents territoriaux : traitement, primes et avantages
- La protection sociale et la retraite des agents
- Le dialogue social et le droit syndical
- Les règles de prévention des risques professionnels
- La fin d'activité des agents
- Les partenaires de la gestion des ressources humaines

#### Limitée à 15 personnes

##### Lieu de formation

Salle Parquet  
Conseil Départemental des Vosges  
8 rue de la préfecture – EPINAL

##### Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au **MON COMPTE ELU**  
financement par le DIFE\*

##### Frais d'inscription hors DIFE

100 € frais déjeuner compris

##### Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

*L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.*

\*DIFE :

Dr. Ind. à la Formation des Elus

... / ...

## **Contenu (suite)**

### **2. Les acteurs d'une politique des ressources humaines**

#### **2.1. Les acteurs internes à la collectivité**

- Les élus : Maire, adjoints et conseillers municipaux
- Les services en charge de la gestion des ressources humaines
- Les partenaires sociaux
- Les instances paritaires

#### **2.2. Les partenaires externes**

- Le Centre de gestion départemental
- Les associations professionnelles et les syndicats
- La médecine professionnelle
- Les partenaires techniques

### **3. Les enjeux du bon positionnement des élus en matière RH**

- La maîtrise des évolutions législatives et réglementaires
- Les responsabilités pénales, financières et sociales des Elus
- La maîtrise des contraintes internes à la collectivité
- L'approche globale d'une politique RH optimisée
- La répartition des missions entre Elus et administration
- La gestion quotidienne des activités de la collectivité
- Le rôle des Adjoints et conseillers délégués
- Les actes courants de gestion des ressources humaines

### **4. La stratégie RH de l'exécutif et de la collectivité**

- Le management de l'ensemble des équipes municipales
- La politique RH comme levier dynamique des politiques publiques
- Les composantes d'une stratégie RH
- La traduction des contraintes de la collectivité
- La communication interne au service de la politique RH

## **Méthode pédagogique**

- Support pédagogique et documents remis aux participants
- Session adaptée au contexte de chaque collectivité, recueil de données, études de cas et de documents, mises en situation
- Évaluation finale de la formation par un QCM